

Présences :	Sébastien Bazinet David Bolduc Véronique Brault Olga Daussà Pastor Véronique Grenier Claudy Harvey, vice-présidente Philippe Larouche Nathalie Riopel Josianne St-Jean Luc Stafford, président Vanessa Tessier Éric Thompson
Absences/Vacances :	Trois postes de membre parent sont vacants (<i>district du Rapide, district de la Lièvre Nord et district de la Kiamika</i>)
Directrice générale :	Julie Bellavance
Secrétaire générale :	Jacinthe Fex
Invitée :	Annie Lamoureux, directrice du Service des ressources financières

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président, M. Luc Stafford, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h 58.

À la suite de la prise des présences, la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

2. CA-2021-08-0110 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'administrateur David Bolduc propose que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Ajout du point 9.4 – Démission d'un administrateur parent;
 - Retrait du point 11.1 de l'agenda de consentement pour le placer au point 9.5. Les points 11.2 et 11.3 deviennent respectivement 11.1 et 11.2.
1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 29 juin 2021.
 4. Période de questions et correspondance des élèves.

5. Période de questions du public.
6. Rapport du président.
7. Rapport de la direction générale :
 - 7.1 Information sur la rentrée.
 - 7.2 Comité d'engagement pour la réussite des élèves.
 - 7.3 Sujets d'intérêt.
8. Reddition de comptes des délégations de pouvoirs (en chantier).
9. Points des services :
 - 9.1 Action collective – Congrégation de Sainte-Croix – SSG.
 - 9.2 Nomination des membres aux différents comités – SSG.
 - 9.3 Déclaration des liens entre apparentés – SRF.
 - 9.4 Démission d'un administrateur parent – SSG.
 - 9.5 Modification au calendrier scolaire secteur jeune 2021-2022 (Adoption) – SRÉ.
10. Rapports des comités :
 - 10.1 Comité consultatif de transport – 24 août 2021 :
 - 10.1.1 Autres clientèles (Adoption).
 - 10.1.2 Autorisation de remboursement des frais liés à la Covid aux transporteurs (Adoption).
11. Agenda de consentement :
 - 11.1 Transferts de contrats de transport n^{os} 4 et 5 (Adoption) – SSG.
 - 11.2 Liste des chèques de plus de 15 000 \$ (Dépôt) – SRF.
12. Autre sujet.
13. Huis clos.
14. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. CA-2021-08-0111 : PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2021

L'administratrice Nathalie Riopel propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2021 soit adopté comme expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivis :

Le président, M. Luc Stafford, demande que soit ajoutée la mention « vice-présidente » près du nom de M^{me} Claudy Harvey dans la section des présences.

3. Procès-verbal de la séance du 29 juin 2021 - suivis

Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration : Le président, M. Luc Stafford, rappelle que les administrateurs doivent acheminer leurs commentaires à la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex. Les commentaires seront revus au prochain comité de gouvernance et d'éthique.

6. Rapport du président

M. Stafford mentionne avoir réussi à faire un entretien téléphonique avec tous les administrateurs.

10.1 Comité de vérification – 15 juin 2021

Le président informe les membres qu'à la suite des annonces récentes, la directrice du Service des ressources financières nous informera au point 7.1 sur le plan de relance du ministère.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucun public.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le président, M. Luc Stafford, présente son rapport.

À la suite des entretiens téléphoniques avec les membres, M. Stafford présente le résumé des cinq (5) points abordés : Intérêts, souhaits, dossiers d'intérêt, enjeux et objectifs.

Les membres ont soulevé trois grands axes. Le premier axe porte sur la jeunesse, les conditions pour la réussite scolaire et le développement des jeunes, l'adaptation scolaire dans un milieu défavorisé, l'implication parentale et la contribution au développement régional. Le second axe se réfère au bagage varié des administrateurs, dont des personnes ayant de bonnes expertises en gouvernance comparativement à d'autres pour qui c'est une première expérience. Le troisième axe présente davantage la comparaison entre la vision dite de terrain (parents, communauté, personnel) par rapport à la vision du CSS.

Les souhaits mentionnés par les membres indiquent un besoin de participation active dans un esprit de coconstruction, d'orientation et de vision. Il s'agit, entre autres, de capitaliser l'intelligence et les expertises variées au CA.

Certains dossiers interpellent davantage les membres comme les conditions idéales pour la réussite scolaire et le développement des jeunes (taux de diplomation, santé physique et mentale, dépendances, etc.), l'identification de nos difficultés et vulnérabilités, le bien-être et les conditions de travail du personnel (pénurie, attraction et rétention de personnel...) ainsi que l'environnement, le développement durable et l'achat local.

Les enjeux relevés par les administrateurs concernent surtout la longueur des séances du CA versus les interactions (crainte de prolonger) ainsi que la représentation par rapport à l'expertise.

Les objectifs soulignés sont de se positionner et questionner davantage dans le but de susciter des réflexions et orienter des actions ainsi que d'être engagés envers la mission du CSS.

Les membres sont particulièrement fiers de leur grande mobilisation dans cette première année marquée par la nouveauté et l'adaptation et de la bienveillance de chacun dans un souci réel de la réussite éducative des jeunes.

7. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale, M^{me} Julie Bellavance, présente son rapport.

7.1 INFORMATION SUR LA RENTRÉE

La directrice générale informe les membres concernant les mesures sanitaires de la rentrée reçues à la veille de celle-ci. Nous sommes prêts et bénéficions d'une bonne capacité d'adaptation. Cependant, il arrive que certaines questions demeurent sans réponses. Par ailleurs, un nouveau protocole sera mis en place par la Santé publique concernant les cas positifs à la Covid prenant en considération la vaccination. Nos adolescents répondent bien à l'appel de la vaccination et la couverture vaccinale continue d'augmenter.

M^{me} Bellavance mentionne que pour la ventilation, les capteurs de CO₂ ont été commandés. L'installation dans les établissements est prévue vers novembre 2021. Les lecteurs permettront une lecture en temps réel de la qualité de l'air dans nos locaux-classes.

Concernant l'organisation scolaire, la directrice générale indique une augmentation de la clientèle. Le portrait sera plus précis après le 30 septembre. Dans le secteur de l'École des Trois Sentiers, des parents se sont désistés concernant la fréquentation de leur enfant en maternelle 4 ans à L'Ascension, ce qui demande une réorganisation dans un court délai. Quant à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, nous rencontrons une situation de dépassement au 1^{er} cycle. Les services des ressources éducatives et des ressources humaines travaillent avec la direction afin de réorganiser les groupes.

Le président, M. Luc Stafford, s'informe sur la pénurie de personnel ainsi que sur sa qualification. M^{me} Bellavance précise que le service d'enseignement de base est comblé. Ces dernières années, plusieurs mesures financières permettent aux écoles de faire de l'ajout de ressources. C'est dans les ajouts que la pénurie de main-d'œuvre se manifeste particulièrement ainsi que dans certaines disciplines plus spécifiques comme l'anglais, l'univers social et les sciences. Notre personnel est généralement légalement qualifié. Nous travaillons en concertation avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et le Cégep de Saint-Jérôme, des campus de Mont-Laurier, ainsi qu'avec notre centre de formation professionnelle pour la mise en place de programmes pouvant nous soutenir dans nos besoins en personnel.

7.2 COMITÉ D'ENGAGEMENT POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

La directrice générale remémore aux membres que le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) arrive à échéance en 2022 et qu'il faut d'ores et déjà être en réflexion.

La présidente du comité, M^{me} Nancy Côté, présente un questionnaire virtuel « Connais-tu ton PEVR? » ainsi qu'un diaporama faisant état des principaux enjeux présents lors de son écriture en 2017-2018.

L'administrateur Sébastien Bazinet s'informe concernant l'option art dramatique. M^{me} Bellavance mentionne que la grille-matière ainsi que les cours à options sont du ressort des écoles par l'entremise de chacun des conseils d'établissement.

CA-2021-08-0112 : PROMOTION DE L'OFFRE CULTURELLE

Dans le but de faire rayonner et de faire connaître les initiatives exemplaires en matière de culture par le comité culturel du centre de services;

IL EST PROPOSÉ PAR Olga Daussà Pastor et **APPUYÉ PAR** Claudy Harvey

DE CRÉER une capsule vidéo présentant les activités culturelles réalisées au sein des établissements du centre de services scolaire, et ce, dans le sens le plus large de la culture comme définie par le ministère de l'Éducation.

DE DIFFUSER cette capsule vidéo sur le site Internet du CSSHL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 SUJETS D'INTÉRÊT

La directrice générale, M^{me} Julie Bellavance, souligne qu'elle a pris bonne note des dossiers d'intérêt qui ont été mentionnés au point 6.

8. REDDITION DE COMPTES DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS

M^{me} Julie Bellavance, mentionne que la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) a répertorié les différentes redditions de comptes utilisées par les centres de services scolaires à travers la province.

Le comité de gouvernance et d'éthique aura ce dossier à traiter, soit d'établir le contenu des redditions (délégations), le canevas des redditions et la fréquence de présentation au conseil d'administration. Les dates suggérées pour la prochaine rencontre du comité seront envoyées aux membres par la secrétaire générale.

9. POINTS DES SERVICES

9.1 ACTION COLLECTIVE – CONGRÉGATION DE SAINTE-CROIX

La secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, présente un diaporama pour faire le point sur l'avancement des procédures. Un suivi sera fait selon l'évolution du dossier.

9.2 NOMINATION DES MEMBRES AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

M^{me} Jacinthe Fex remémore aux membres que la nomination des membres aux différents comités a été revue à la séance du conseil d'administration ayant eu lieu le 18 mai dernier. Étant donné les postes d'administrateur parent vacants, il est convenu de reporter ce point à la prochaine séance qui se tiendra le 16 novembre 2021.

9.3 DÉCLARATION DES LIENS ENTRE APPARENTÉS

La directrice du Service des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, présente le formulaire de déclaration remis au début de la séance et procède à la lecture de chacune des questions. Elle explique que cette déclaration est une exigence des vérificateurs.

9.4 DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR PARENT

La secrétaire générale, conformément à l'article 175.8 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), transmet l'avis de démission de M^{me} Isabelle Lajeunesse. Cette démission prend effet à la date de réception de l'avis, soit le 30 août 2021.

La secrétaire générale rappelle au président qu'un avis de désignation sera envoyé par la directrice générale à tous les membres du comité de parents, et ce, afin de pourvoir les trois postes vacants au conseil d'administration.

D'autre part, elle précise aussi que M^{me} Lajeunesse siégeait au comité consultatif de transport à titre de représentante du comité de parents et non pas à titre d'administratrice. Il faudra donc nommer un nouveau représentant pour siéger au comité consultatif de transport.

9.5 CA-2021-08-0113 : MODIFICATION AU CALENDRIER SCOLAIRE - SECTEUR JEUNE 2021-2022

Exposé du dossier : Annuellement, il est nécessaire d'adopter le calendrier scolaire des écoles. À la suite d'une annonce du ministre de l'Éducation lors du plan de relance à l'hiver dernier, une modification au régime pédagogique a été annoncée et le projet de règlement n'a pas encore été adopté. Cette modification demande nécessairement de réviser le calendrier scolaire adopté antérieurement, car nous conserverons deux bulletins au lieu de trois. Selon l'article 238 de la LIP, le Centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique. À la suite des différentes consultations prévues par la LIP, le conseil d'administration doit adopter la modification au calendrier scolaire 2021-2022.

La directrice du Service des ressources éducatives, M^{me} Nathalie Riopel explique qu'un projet de règlement a été déposé, mais n'est pas encore adopté. Cependant, il devrait l'être dans le prochain mois. D'autre part, elle précise que la consultation du comité de parents n'a pu avoir lieu antérieurement à la présente séance et qu'elle sera donc faite postérieurement à celle-ci.

ATTENDU QU'il est nécessaire d'adopter la modification au calendrier scolaire 2021-2022 des écoles du primaire et du secondaire pour répondre au régime pédagogique modifié;

ATTENDU la consultation du comité consultatif de gestion par l'intermédiaire du comité d'organisation des services éducatifs du primaire (COSEP) et du comité d'organisation des services éducatifs du secondaire (COSES);

ATTENDU la consultation qui sera effectuée auprès du comité de parents, conformément à l'article 193.7 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la consultation du comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 8-4.02.1 de l'entente locale de la convention collective des enseignants;

Il est à noter que nous ne pourrions diffuser le nouveau calendrier scolaire du primaire et du secondaire avant d'avoir eu le document officiel du ministère de l'Éducation concernant les modifications au régime pédagogique prévu en septembre.

IL EST PROPOSÉ PAR Olga Daussà Pastor

DE CONSULTER le comité de parents au sujet des modifications suggérées et de prendre en considération leurs commentaires, s'il y a lieu.

D'ADOPTER les *calendriers scolaires 2021-2022* des écoles primaires et secondaires comme présentés, avec les modifications suggérées, tout en prenant en considération les commentaires des membres du comité de parents.

D'AVISER le conseil d'administration des commentaires reçus par les membres du comité de parents, s'il y a lieu, lors de la prochaine séance prévue au calendrier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RAPPORTS DES COMITÉS

10.1 COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT – 24 AOÛT 2021

L'administratrice Olga Daussà Pastor, présidente du comité consultatif de transport, résume la rencontre ayant eu lieu le 24 août dernier.

10.1.1 AUTRES CLIENTÈLES

Les membres discutent des services de transport partagés avec les clientèles externes du centre de services scolaire ainsi que de la recommandation du comité, en prenant en considération les mesures sanitaires en place.

Un amendement est proposé. Le vote est demandé par le président sur la proposition d'amendement.

CA-2021-08-0114 : PROPOSITION D'AMENDEMENT TRANSPORT – AUTRES CLIENTÈLES

Le président, M. Luc Stafford, propose l'amendement suivant à la résolution; ajouter :

QUE le centre de services scolaire accepte les étudiants du secteur collégial ayant une fratrie transportée par le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Pour : 2.

Contre : 10.

Le vote est demandé par le président sur la proposition initiale.

CA-2021-08-0115 : PROPOSITION INITIALE TRANSPORT – AUTRES CLIENTÈLES

ATTENDU l'article 298 de la *Loi sur l'instruction publique* selon lequel le centre de services peut permettre à toutes autres personnes que celles pour lesquelles il organise le transport des élèves d'utiliser ce service de transport, aux conditions qu'il fixe;

ATTENDU QUE notre politique du transport scolaire prévoit qu'on puisse transporter les étudiants fréquentant le cégep s'il y a de la place disponible et qu'il n'y a pas de frais additionnels;

ATTENDU le contexte particulier et exceptionnel de la pandémie;

ATTENDU QUE nous souhaitons prioriser la santé et la sécurité de nos élèves;

ATTENDU QUE nous ne souhaitons pas augmenter le risque pour nos élèves d'être exposés à un cas positif;

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service du transport;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

IL EST PROPOSÉ

DE REFUSER d'accorder une place aux étudiants fréquentant le cégep, de même que pour toute clientèle autre que les élèves du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides.

DE REVOIR cette décision advenant un assouplissement des mesures sanitaires liées à la pandémie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Pour : 9.

Contre : 1.

Abstention : 1.

Le président, M. Luc Stafford, demande que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal de la rencontre.

10.1.2 CA-2021-08-0116 : REMBOURSEMENT DES FRAIS LIÉS À LA COVID AUX TRANSPORTEURS

Exposé du dossier : Depuis le début de la pandémie, la sécurité publique a établi des normes sanitaires à respecter dans les véhicules transportant des élèves. Afin de respecter ces normes, les transporteurs ont dû assumer des coûts supplémentaires. La FCSSQ a présenté aux centres de services scolaires un document de référence pour nous aider à baliser les coûts liés aux équipements sanitaires, les coûts de la désinfection des véhicules et l'installation des barrières de protection. La demande de remboursement présentée par la section locale de la Fédération des transporteurs par autobus (FTA) est plus élevée que celle citée au document de référence de la FCSSQ. Après discussion avec le représentant des membres du secteur local, la directrice du Service du transport a reçu, le 24 août dernier, une correspondance confirmant que les membres du secteur local acceptent le remboursement pour les frais liés à la Covid-19 selon l'étude de la FCSSQ. Le comité consultatif de transport s'est réuni le 24 août dernier et les membres recommandent ce remboursement, selon l'étude précitée, représentant une somme approximative de 188 000 \$ pour les années 2019-2020 et 2020-2021.

L'administratrice Olga Daussà Pastor rappelle que notre centre de services scolaire n'a reçu aucune somme en remboursement des frais Covid sur le 180 M\$ annoncé par le ministre.

ATTENDU les règles sanitaires à respecter en période de pandémie et les frais supplémentaires encourus par les transporteurs;

ATTENDU l'étude parrainée par la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) reçue le 18 juin 2021;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport, à sa séance tenue le 21 juin 2021, de rembourser selon les frais prévus à l'étude;

ATTENDU la réclamation reçue par les transporteurs membres de la Fédération des transporteurs par autobus (FTA) le 23 juin 2021;

ATTENDU la correspondance reçue par notre section locale de la FTA, le 24 août 2021, confirmant l'acceptation d'un remboursement selon l'étude de la FCSSQ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport, à sa séance tenue le 24 août 2021, de rembourser selon les frais prévus à l'étude;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Thompson

DE REMBOURSER aux transporteurs les frais supplémentaires qu'ils ont dû assumer reliés à la Covid-19, et ce, selon l'étude parrainée par la FCSSQ, pour les années 2019-2020 et 2020-2021, représentant une somme approximative de 188 000 \$.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Étant en conflit d'intérêts dans ce dossier, M^{me} Claudy Harvey s'abstient.

11. AGENDA DE CONSENTEMENT

11.1 CA-2021-08-0117 : TRANSFERT DE CONTRATS DE TRANSPORT N^{OS} 4 ET 5

Exposé du dossier : Conformément à la clause 8 de son contrat signé le 19 août 2021, l'entreprise de transport par berlines doit obtenir l'autorisation du centre de services scolaire avant d'effectuer un changement dans le contrôle majoritaire de son capital-actions. Le Centre de services scolaire ne peut retenir son consentement sans motif raisonnable.

Conformément à la clause 44 de son contrat signé le 30 juin 2017, l'entreprise de transport régulier doit obtenir l'autorisation du centre de services scolaire avant d'effectuer une cession, un transfert ou une aliénation de son contrat de transport. Le Centre de services scolaire ne peut retenir son consentement sans motif raisonnable.

Le 18 mai 2021, le conseil d'administration a approuvé le changement de contrôle de l'entreprise Taxi Clément inc. (CA-2021-05-0074) en faveur de trois nouveaux actionnaires. Toutefois, au cours du processus de vente, deux actionnaires se sont retirés et un nouvel actionnaire s'est ajouté. Le changement de contrôle du capital-actions aura donc lieu en faveur de M. Benoît Meilleur et M^{me} Hélène Paré.

De plus, l'entreprise Taxi Clément inc. souhaite vendre ses deux autobus, soit les circuits 319 et 331. Deux conventions de vente ont été signées le 12 juillet 2021 en faveur de Transport Benoît Lachaine Inc. (circuit 319) et Autobus Daniel Lachaine inc. (circuit 331). Ces deux transporteurs sont déjà sous contrat avec notre centre de services scolaire.

Le comité consultatif de transport s'est réuni le 24 août 2021 et les membres recommandent d'approuver ces transferts.

ATTENDU l'article 75 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (CA-2020-01);

ATTENDU la clause 8 du contrat de transport par berlines exigeant l'autorisation préalable du centre de services scolaire avant d'effectuer un changement de contrôle dans le capital-actions de l'entreprise de transport;

ATTENDU la clause 44 du contrat de transport régulier exigeant l'autorisation préalable du centre de services scolaire avant d'effectuer une cession, un transfert ou une aliénation de son contrat par l'entreprise de transport;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Vanessa Tessier

D'AUTORISER le transfert des actions de Taxi Clément inc. en faveur de M. Benoît Meilleur et M^{me} Hélène Paré ou une société à être créée dont ils auront le contrôle.

D'OBTENIR les antécédents judiciaires des nouveaux actionnaires et s'assurer que ces antécédents sont compatibles avec leurs fonctions.

D'AUTORISER le transfert des droits de l'entreprise Taxi Clément inc. dans le contrat de transport régulier signé le 30 juin 2017, pour ce qui concerne le circuit 319, en faveur de Transport Benoît Lachaine inc.

D'AUTORISER le transfert des droits de l'entreprise Taxi Clément inc. dans le contrat de transport régulier signé le 30 juin 2017, pour ce qui concerne le circuit 331, en faveur de Autobus Daniel Lachaine inc.

D'OBTENIR un cautionnement d'exécution émis par la Fédération des transporteurs par autobus (FTA) incluant les deux circuits transférés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 LISTE DES CHÈQUES DE PLUS DE 15 000 \$ (DÉPÔT)

Les listes de chèques de plus de 15 000 \$ pour l'année 2020-2021 ainsi que pour la période du 1^{er} juillet au 15 août 2021 sont déposées.

12. AUTRE SUJET

Il n'y a aucun autre sujet.

13. HUIS CLOS

CA-2021-08-0118 : OUVERTURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par l'administratrice Vanessa Tessier d'ouvrir le huis clos, il est 21 h 38.

CA-2021-08-0119 : CLÔTURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par l'administrateur Philippe Larouche de clore le huis clos, il est 21 h 56.

14. CA-2021-08-0120 : LEVÉE DE LA SÉANCE

L'administratrice Claudy Harvey propose la levée de la séance, il est 21 h 56.



Luc Stafford, président



Jacinthe Fex, secrétaire générale